



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Féminine

Réunion par voie électronique du lundi 06 septembre 2021

Président : M. Anthony ARCHIMBAUD

Présents : Mme Nicole CONSTANCIAS, Annick JOUVE, Céline PORTELATINE

Assiste : M. Yves BEGON

FELICITATIONS

Dans le cadre de la reprise d'activité Futsal au sein des Clubs, la F.F.F. a lancé la COPA COCA COLA, compétition de street Futsal qui se dispute sur 3 phases. Au terme du tour régional qui s'est disputé le dimanche 05 septembre 2021, deux équipes féminines représenteront la LAuRAFoot en phase nationale.

Ainsi, la Commission adresse ses félicitations aux équipes féminines Seniors de CHASSIEU DECINES C.S. et A.S. THONON pour leur qualification à la phase finale nationale organisée par la F.F.F. à Clairefontaine durant le week-end des 18-19 septembre 2021.

RAPPEL - PROTOCOLE DE REPRISE DES COMPETITIONS

La Commission prend connaissance des principales dispositions contenues dans le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales y compris les tours de Coupes Nationales organisés par la Ligue pour la saison 2021/2022.

Ce document détermine les grands principes liés aux précautions sanitaires **sans toutefois se substituer à toutes les réglementations gouvernementales qui s'imposent.**

Le présent protocole a été construit dans le but d'adapter les modalités d'organisation des matchs/entraînements (seniors et jeunes) au contexte de la pandémie du Covid-19 en s'appuyant sur plusieurs principes fondamentaux, dans le respect des dispositions légales et recommandations gouvernementales en la matière.

Tous les clubs de la Ligue sont invités à prendre connaissance de ce protocole disponible sur le site internet de la LAuRAFoot et d'en respecter les consignes prescrites.

Il est valable pour les compétitions (Seniors et Jeunes) suivantes :

- Championnats Régionaux et Départementaux,
- Coupe de France pour les rencontres organisées par les ligues,
- Coupes régionales et départementales.

FICHE SYNTHETIQUE DU PROTOCOLE D'ORGANISATION DES RENCONTRES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES :

- **Le Pass sanitaire, c'est quoi ? :**

La présentation du Pass Sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures à partir du 10/08/21 et du 01/10/21 pour les mineurs de 12 à 17 ans comme prévu par la loi.

Pour qu'il soit valable lors du contrôle, il y a 5 possibilités :

1. Soit avoir une attestation de vaccination à condition que la personne dispose d'un schéma vaccinal complet :

Soit 7 jours après la 2^{ème} injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, AstraZeneca, Moderna),
Soit 4 semaines après l'injection pour les vaccins à 1 seule injection (Janssen),
Soit 7 jours après l'injection pour les vaccins chez la personne ayant eu la Covid-19.

2. Soit avoir réalisé un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou TAG (test antigénique) **3 jours maximum avant le jour du match** dont le résultat s'est avéré négatif. **S'assurer que les résultats seront obtenus au plus tard H – 2 avant le coup d'envoi.**

3. Soit avoir un résultat d'un test RT-PCR POSITIF attestant du rétablissement de la Covid-19 datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois

4. Soit avoir un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

5. Soit avoir réalisé un Auto-test supervisé et validé par un professionnel de santé générant un QR code, dont le résultat s'est avéré négatif.

- **Le contrôle du « Pass sanitaire »** se fait en scannant le QR Code présent sur les documents numériques ou papiers avec les applications « TousAntiCovid Verif » ou « TAC Verif ».

Le contrôle est effectué par le Référent Covid ou un membre de l'équipe Covid du club recevant.

- **Le port du masque** : Les collectivités locales ou autorités préfectorales, en fonction de la situation sanitaire locale, peuvent être amenées à imposer le port du masque.

- **Les animations** d'avant match, à la mi-temps et d'après match sont à proscrire. **Les protocoles d'avant match sont interdits.**

- **Les acteurs de la rencontre (Arbitres, Délégués, Observateurs, Dirigeants, Joueurs)** : Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre et munies du Pass sanitaire doivent pouvoir accéder à la zone vestiaires. Pass sanitaire et port du masque sont obligatoires pour les personnes sur les bancs de touche.

- **Les Spectateurs** : le contrôle du Pass Sanitaire doit se faire dans le cadre du nombre de personnes autorisées dans l'enceinte par l'AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) **à la condition que le stade soit clôturé avec un accès réservé exclusivement à l'accès des spectateurs.** Si ce n'est pas le cas, l'accès du public ne sera pas soumis à la détention du pass sanitaire.

- **Buvette – Restauration** : Les buvettes sont autorisées sous réserve du respect des règles de base applicables aux bars (pass sanitaire, distanciation, boissons individuelles). Le règlement qui s'applique est celui des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR).

- **Le report d'une rencontre ne peut être envisagé que dans les 2 cas ci-dessous :**

1 – A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueurs/joueuses sur 7 jours glissants (en championnat Futsal à partir de 3 cas positifs).

2 – L'A.R.S. impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

- **Coupe de France** : Aucun report autorisé. L'équipe est sortie de la compétition. Les commissions de gestion des compétitions ont compétence pour juger des reports sur présentation des documents officiels.

REFERENT COVID :

Chaque club désigne un « référent Covid ». Il est conseillé d'avoir une « équipe Covid » dont les missions principales seront de :

- Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel.
- Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.
- **Vérifier les Pass sanitaires pour tous les licenciés accédant au stade à partir du moment où ce dernier a fait l'objet d'un classement ERP.**

REUNIONS DES CLUBS FEMININS

Les clubs Féminins engagés en championnat régional (R1 F et R2 F) sont conviés à participer aux réunions de début de saison.

Celles-ci se tiendront de la manière suivante :

*** Clubs Seniors Féminins des championnats R1 F (poule A) et R2 F (poule A) :**

Mardi 14 septembre 2021 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

*** Clubs Seniors Féminins des championnats R1 F (poule B) et R2 F (poules B et C) :**

Jeudi 16 septembre 2021 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola-Vologe)

Recommandation :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, la présentation du Pass Sanitaire sera exigée pour chaque participant aux réunions.

La présence d'un seul Dirigeant par Club est recommandée. Si cela n'est pas possible, ils seront acceptés dans la limite de 2.

CHAMPIONNAT R2 F – Poule B

ESSOR BRESSE SAONE

La Commission prend acte de la décision d'ESSOR BRESSE SAONE de ne pas repartir cette saison en championnat R2 F (Poule B) en raison d'un niveau affaibli de l'effectif.

Suite à la publication en juillet dernier du calendrier des rencontres et en application des dispositions fixées à l'article 130 des Règlements Généraux de la FFF, le forfait général pour 2021-2022 de cette équipe est prononcé.

Toutefois, ce forfait général étant intervenu avant la reprise des championnats, la Commission autorise cette équipe à poursuivre son activité au sein du District de l'Ain mais sans pouvoir postuler à une accession en championnat R2 F à la fin de la saison 2021-2022.

Il est demandé aux clubs de la poule d'enregistrer le retrait d'ESSOR BRESSE SAONE.

COURRIERS DES CLUBS (horaires)

*** REGIONAL 1 F- Poule A**

F.A. LE CENDRE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Senior Féminine se disputeront le dimanche à 13h00.

F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Senior Féminine se disputeront le dimanche à 15h00 au complexe Roger Marduel.

OLYMPIQUE SAINT JULIEN CHAPTEUIL :

Le match n° 23422.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2) se disputera le dimanche 26 septembre 2021 à 13h00 au stade du Pont de la Roche.

Le match n° 23430.1 : OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL / AURILLAC F.C. se déroulera le dimanche 24 octobre 2021 à 13h00 au stade du Pont de la Roche.

FOOTBALL FEMINN YZEURE ALLIER AUVERGNE :

Le match n° 23418.1 : F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2) / F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP se déroulera le dimanche 12 septembre 2021 à 13h00 au stade Mésonès du Complexe de Millepertuis d'Yzeure.

*** REGIONAL 1 F – Poule B**

GRENOBLE FOOT 38 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe féminine Senior se disputeront le samedi à 19h00.

*** REGIONAL 2 F- Poule A**

GROUPEMENT FEMININ CHADRAC-BRIVES :

Tous les matchs à domicile de l'équipe féminine Senior se disputeront le samedi à 19h00.

*** REGIONAL 2 F – Poule B**

EVEIL DE LYON FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Senior Féminine se disputeront le dimanche à 15h00 au stade Xavier Guillemet, 2 avenue Pierre de Coubertin à Villeurbanne.

U.S. TROIS RIVIERES :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Senior Féminine se disputeront le dimanche à 15h00 au Complexe Sportif, route de Lyon, à Montmerle sur Saône.

*** U 18 F – R2 Poule A**

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h30 au stade Saint Exupéry à Villefranche sur Saône.

*** U 18 F – R2 Poule B**

F.C. LYON FOOT :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 17h30.

U.S. LA MOTTE SERVOLEX :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le samedi à 15h00.

A.S. VILLEURBANNE E.L. :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 F se disputeront le dimanche à 13h00.

Yves BEGON,

Anthony ARCHIMBAUD,

Président des Compétitions

Président de la Commission Sportive Féminine